

gance & ornement de parler : Si de l'Oraison de Lysias, vous amoindrirez d'autant le sens, la sentence, & substance du fait qui se traite. Le mesme se peut dire du langage de Saluste & de Cesar, qui sont auteurs elegans, purs, & non affectez ny superflus. A ce propos S. Hierosme, ^b escriuant contre *b 3. tract. c. 38.* Ruffin, dit, que Chryssippe & Antipater versent & frequentent entre les espines, Demosthene & Aeschine foudroyent l'un contre l'autre, Lysias & Isocrate vsent d'une admirable douceur & faconde familiere & naturelle, non adstreinte ny forcee. En outre ainsi que tesmoigne Quintilian, ^c Lysias *c lib. 10. instit. orator. c. 1.* est fort subtil & elegant, & auquel on ne peut rien desirer, s'il suffit à vn Orateur d'enseigner, faire cognoistre & entēdre la verité de chaque subiect. Il n'y a rien en son oraison qui soit superabondant ou rapporté mal à propos, & approche ou ressemblable plus à vne pure fontaine, qu'à vn grand fleuve. Ciceron ^d appelle Lysias braue, propre, subtil, *d in oratio. ad M. Brutum.* plaisant & polit escriuain, & estre son langage Attique, comme n'estant de trop bas style & sans fleur & ornemēt, ains par ce qu'il n'vse point d'un nouueau, pindarisé & insolēt ou improprie parler. Et recite ailleurs le mesme Ciceron, ^e que Lysias a *e de opt. gen. orat.* esté reputé auoir vn bas style, non qu'il ne soit grand, magnifique & excellent en plusieurs de ses eūres, mais par ce qu'il s'est à son estient volontairement exercé à composer & defendre de petites & legeres causes. Platon dict in Phedro que
 + *Lysia orationes artificiosè & sine arte ac fucò scripte sunt.*

pouruer toutesfois qu'il ne luy fut point substitué.
Ce qui a esté déterminé par les iuriconsultes &
Empereurs, ^m esquels a esté grandemēt recōman-
dable & chérie la bonne education de la ieunesse
de bon espoir. Voy sur ce propos la dispute & sua-
sion de Phavorin au 12. liure des nuiets Attiques
d'Aule Gelle chapitre premier; & Plutarque au trai-
té de l'education des enfans.

m l. fin. sup
cod. tit. C
versic. deniq
D. illo vi.

Lauer & baigner. L'usage des bains & ther-
mes a iadis esté fort frequent pour le profit qu'il
rapportoit. Aristote en la quatriesme sectiō de ses
admirables problemes escrit, que par & durant le
temps d'esté la femme est plus bouillātē & eschau-
fee en l'art d'aymer, que n'est l'homme, qui par ce
qu'il est chaud & sec, & la femme froide & humi-
de, est moins vigoureux en ce temps là, & la fem-
me plus robuste. A ce propos Aristote au mesme
traicté dict que le bain tend les corps plus agiles
& gaillards, dissout & debilitē les humides & plus
greles. Et ailleurs ⁿ soustient que le bain est plus
chaud en hyuer qu'en esté, par ce qu'en hyuer la
chaleur est comme enclōse & environnee du froid
qui la retient & asubiectit. Le bain selon Hippo-
crate ^o diminue la douleur du costé, de la poictrine
& du doz, remollit les flegmes & les expulse, faci-
lite la respiration, & relcve de lassitude, prouoque
à vriner, chasse le mal de teste, & purge le cerueau.
Du bain chaud & froid fait mention bien am-
ple le mesme auteur P, & apres luy Galen en plu-
sieurs liures de sa methode.

n Problem
sect. 25.

o Lib. de vi
ration. in m
bis acm.

p Lib. 2. de
diata.

L'habitation d'embas. Lieu de rhetorique
prius

stâce, Car i'estime estre requis que tu me faces voir ces choses ouuertement, c'est à dire, que ie surprenne l'adultere sur le faict.

Sur le faict. Il y a deux genres & especes de larcins, l'vn manifeste, & l'autre nō manifeste. Le larron manifeste est celui que les grecz appellent *εὐρωπῆος*, c'est à dire, qui est surprins en larcin, & est trouué saizy d'iceluy. Ces mots: *εὐρωπῆος*, en la recherche & inquisition, ne sont deduits à *furus*, qui signifie noir, ny le mot de *fur* & larron derriue de la, combien que les grecz appellent les larrons *φῶγας*, & *σαδ ἀπό φάγην*, quod est iniquiter. Dond vient que en l'Euāgile la femme reprehēdee en adultere manifeste, est appellée en *αὐτοπῆος*, cōme trouuee en la mesme inquisition, sur le faict, & cōme dict Vlpian, *in ipsa surpitudine*. Ouide appelle les plaisirs d'amours larcins, cōme prins à la derobee, ou qui doiuent estre secrets & caches. Car ien'ay besoin. Les paroles ne suffisent point là, ou l'effect est necessaire. Car elles doiuent estre entendues, selon qu'escriuēt African & Seneca, avec l'execution & euenement d'icelles. Autrement sont oyssiues, frustratoires & ne profitent de rien.

Aduertissement.

Ces paroles, Au plustost que la commodité se presenteroit, sont adionstées par le traducteur, & ne sont dans le texte grec, où se trouvent seulement ces mots: *εὐρωπῆος*, qui

estoit vn lieu en Athenes le plus excellent du Palais, ou les Iuges & Magistratz soloient consulter des affaires. Le sacrilege des noees non seulement estoit digne de mort, mais aussi le fruct qui prouenoit de l'adulterine coition, ainsi q̄ recite ce saint Euesque Saluian au second liure de la prouidence de Dieu. Toutesfois il se treuve que l'adultere a iadis esté si frequent que celuy qui le commettoit estoit seulement deporté, & banni, iouxte l'opinion de Martian iuriconsulte.

Par la loy des legislaturez prenommez estoit licite au mari de tuer impunément & sa femme & son pailiard deprehendés en l'acte d'adultere. La raison a esté par ce qu'il est fort difficile (selon Papinian) de temperer & coërcer vne iuste douleur: étant emercueillable, en Lydias qu'il aispuespargner la femme, qu'il pouuoit tuer avec l'adultere. Dequoy il a esté detourné par la raison ci deuant alleguee soubs l'auctorité d'Antiphane, & cõtes par Papinian ¹.

o l. Si adulterium §. impetratores D. de adul.

p l. Capi quinto sup. cod. de.

q In L. nec ea lege. verfi ideo autē p. tri supra. cod.

Or, Messieurs les Atheniens, Erastosthene n'a mis le faict en doute, ains a ingenuëment cõfessé de m'auoir diffamé & oultragé, me priät & suppliant à genoux luy donner la vie, voire qu'il m'a offert payer rançon. Mais il ne m'a point semblé que son forfaict

& mal voulus de ceux qui auroient esté ravis & forcez : mais ceux qui par persuasions & paroles gagnent & corrompent les femmes d'autrui, gastent & peruertissent les cœurs d'icelles de telle façon, qu'ilz les rendēt plus obeissantes à eux, qu'à leurs maris mesmes. Et par ce moyen elles mettent toute leur maison en la main & puissance de leurs amis, & rendent incertain si les enfans sont aux maris, ou à leurs paillards.

Ceux la sont dignes de plus grandz & grieux supplices, qui commettent plus enormes & atroces delictz. Plus graue crime est celuy au moyē duquel par allechemēt, persuasiōs & trompeuses paroles on attire vne femme mariée à sa cordele, que n'est le rapt. S'ensuit donc que tels corrupteurs sont plus punissables, que les rapturs.

Que le legislateur a donné moindre punition. Du cas de la loy establee contre celuy qui prend vn homme à force, a esté cy deuant touché. Et est merueilleusement à doubter de laquelle loy parle cet auteur, ou de la loy cōstituee cōtre les Sodomites, ou de la loy Flaue, Fanit ou Fabie, ces

Que les braves François d'une façon horrible
 Soyent par trop affligés de sang, peste & fumine,
 Qui les meilleurs esprits de la France extermine.

Plus ne pennez porter les François du Dieu Mars
 Les cruelles fureurs ny les trop poignans dardz
 Les ennemis mains aidant ou plus rapaces,
 Que sont les gras vantours & barbares voraces.

Ils n'ont aucunement faulte de volentes
 Et ne pourroit leur cœur vaillant estre domté.

Il est vray que celuy qui le peuple destruit
 Et du peuple se moque, à prendre est bien instruit.

Je confesse, & connoy que vous estes plus fort
 Que l'ennemy juré, qui met tout son effort
 Aruiner la France audacieusement.

Tout ce qui me travaille & trouble incessamment,
 C'est que celuy qui vit de vostre argent, & soldat,
 Ne guetroye de cœur à la françoise mode:
 Mais fuit la lice, & prend silachement les armes,
 Qu'il tremble quand il oit sonner faulses alarmes.

Ceux qui trouuent fort beau de mourir au milieu
 Des batailles, & ont la cœur sis en bon lieu,
 Sans creinte sur le fer des espèces tranchantes,
 Se tuent, & n'ont peur des armes reluisantes.

27 Quelques fois ce grand Dieu pere du saint Empire
 Celeste, à l'ennemy selon donne du pire:

27 Mais il aduient, aussi que tousiours du meilleur
 27 N'ant les siens, agité de quelque grand malheur,

27 Nous sommes tous enfans de ce pere Celeste,
 27 Qui peut en un moment de sa rude tempeste

27 Nous foudroyer çà bas, & mettre en precipice
 27 Vostres dieux argus, abominable vice.

... ..

... ..
... ..
... ..
... ..
... ..
... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

